



Le certificat d'assurance  
ci-dessus doit être apposé  
sur votre véhicule

Pensez à le retirer en cas de vente

*Cornichon*

00002295

Besoin d'une assistance d'urgence ?

**01 40 25 59 59**  
Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

ou de l'étranger au +33 1 40 25 59 59

24 heures sur 24 - 7 jours sur 7

M M A Entrepreneurs d'Assurances

AGT 1 (03/01/2017) - IMP MMA LE MANS

Cher(e) client(e),

Nous avons le plaisir de vous remettre votre carte internationale d'assurance automobile, ainsi que votre certificat d'assurance, valables pour la période indiquée.

Si vous vous déplacez à l'étranger, nous vous conseillons de prendre connaissance des informations figurant au verso, et de conserver avec vous la liste de nos correspondants.

Nous vous prions d'agréer, cher(e) client(e), l'expression de nos sentiments dévoués.

Votre Agent Général MMA

Am240 07/16

1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD 1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE		2. Emise avec l'autorisation du BUREAU CENTRAL FRANCAIS		9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou utilisateur du véhicule)		ORIGINAL																																	
3. VALABLE DU Jour Mois Année 01/01/19 31/12/19 AU Jour Mois Année (ces deux dates comprises)		4. Code pays / Code assureur / Numéro F/375/ 143850655		S.A.S ONLY COMBI LE BOIS MASSOT																																			
5. N° d'immatriculation (à défaut) n° du châssis ou n° du moteur HHC820N		6. Catégorie * du véhicule A VOLKSWAGEN		10. Cette carte a été délivrée par : M M A 14, boulevard Oyon 72030 LE MANS CEDEX 9 www.mma.fr		11. Signature de l'assureur <i>Philippe B...</i>																																	
8. Validité territoriale Cette carte est valable pour tous les pays dont la case n'est pas rayée (pour toute information complémentaire, consulter <a href="http://www.cobx.org">www.cobx.org</a> ) Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. Pour l'identification du bureau approprié, voir au verso				AGENCE : 2805 BREZOLLES.																																			
<table border="1"> <tr><td>A</td><td>B</td><td>BG</td><td>CY(1)</td><td>CZ</td><td>D</td><td>DK</td><td>E</td><td>EST</td><td>F</td><td>FIN</td></tr> <tr><td>GB</td><td>GR</td><td>H</td><td>HR</td><td>I</td><td>IRL</td><td>IS</td><td>L</td><td>LT</td><td>LV</td><td>M</td></tr> <tr><td>N</td><td>NL</td><td>P</td><td>PL</td><td>RO</td><td>S</td><td>SK</td><td>SLO</td><td>CH</td><td>AL</td><td>AND</td></tr> </table>		A	B	BG	CY(1)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND			<p><b>Cabinet Thierry GUET</b> 30, rue de Paris - 28270 BREZOLLES Tél. : 02 37 48 20 41 - Fax : 02 37 48 38 43 Parking Leclerc 28350 ST LUBIN DES JONCHERETS Tél./Fax : 02 32 58 34 58 Mail : cabinet.guet@mma.fr</p>		
A	B	BG	CY(1)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN																													
GB	GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT	LV	M																													
N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND																													
<table border="1"> <tr><td>AZ(2)</td><td>BIH</td><td>BY</td><td>IL</td><td>IR</td><td>MA</td><td>MD</td><td>MK</td><td>MNE</td><td>BUS</td><td>SRB(3)</td></tr> <tr><td>TN</td><td>TR</td><td>UA</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>		AZ(2)	BIH	BY	IL	IR	MA	MD	MK	MNE	BUS	SRB(3)	TN	TR	UA											* CATÉGORIE DE VÉHICULE (CODE)													
AZ(2)	BIH	BY	IL	IR	MA	MD	MK	MNE	BUS	SRB(3)																													
TN	TR	UA																																					

(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.  
(2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan est limitée aux parties géographiques de l'Azerbaïdjan qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République d'Azerbaïdjan.  
(3) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de la Serbie.

A. Automobile C. Camion ou tracteur E. Autobus ou autocar G. Autres  
B. Motocycle D. Cycle à moteur auxiliaire F. Remorque